



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 25 juin 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

|   |    |   |
|---|----|---|
| Nombre de membres afférents au conseil d'administration | 17 | Date de la convocation :<br>18 juin 2024    |
| Nombre de présents                                      | 11 |   |
| Nombre de pouvoirs                                      | 1  | Date de la publication :<br>02 juillet 2024 |
| Suffrages exprimés                                      | 12 |   |

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENault, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. Patrice BOUCAU

**POUVOIRS :**

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Mise à jour du règlement intérieur des structures de la Petite Enfance**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la délibération n° 20231130-02 en date du 30 novembre 2023 portant modification des règlements intérieurs des structures de la Petite Enfance,

**Vu** la délibération n°20240625-6 en date du 25 juin 2024,

**Vu** les projets de règlements intérieurs actualisés pour les crèches « Les Lutins », « Les Pitchouns », « Les Girafes de l'Adour », et la Maison de l'Enfance, présentés en annexe.

**Considérant** les nouveaux noms donnés aux crèches du pôle Nelson Mandela après concertation entre les parents, les équipes et les élus, à savoir « Les Lutins » pour la crèche du rez-de-chaussée et « Les Pitchouns » pour la crèche du 1<sup>er</sup> étage,

**Considérant** l'intérêt de fermer les structures (art. 2.1 pour les structures « Les Lutins », « Les Pitchouns », « Les Girafes de l'Adour » et art. 2 pour la Maison de l'Enfance) lors des journées pédagogiques prévues dans le cadre de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signé avec la CAF des Landes,

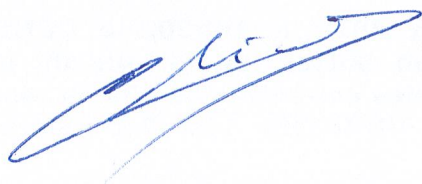
**Considérant** l'intérêt de bien définir les modalités de tarification en lien avec l'arrondi pour la Maison de l'Enfance (art. 5.3.2).

**SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Vice-Présidente du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Adopte** les règlements intérieurs des crèches « Les Lutins », « Les Pitchouns », « Les Girafes de l'Adour », et de la Maison de l'Enfance, présentés en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer lesdits règlements intérieurs et tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**



**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**


Julien DUBOIS  
Président du CCAS de Dax  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20240626-20240625-7-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024